

DES GARANTIES QUI ASSURENT L'AVENIR



DÉCÈS ET PERTE D'AUTONOMIE :
PROTÉGER LA FAMILLE FACE AUX RISQUES DE LA VIE.



Assureur, notre métier

L'OCIRP couvre les risques du décès et de la perte d'autonomie, des situations de vie sensibles qui nécessitent un savoir-faire unique. Depuis près de 50 ans, l'OCIRP développe cette expertise particulière pour offrir, avec ses partenaires, des garanties adaptées aux besoins des familles.

Assureur social, notre raison d'être

Parce qu'il s'agit de protéger des familles touchées en plein cœur, la responsabilité de l'OCIRP est indispensable et son engagement total pour sécuriser financièrement et accompagner socialement les personnes en souffrance.

Parce qu'il ne s'agit pas uniquement de distribuer des rentes : écoute et soutien psychologique, accompagnement, protection juridique, aide à l'insertion professionnelle, soutien scolaire, aide aux aidants... font partie intégrante de notre métier pour couvrir au plus juste ces risques, qui peuvent tous nous affecter.

Assureur paritaire, notre conviction

Géré par les partenaires sociaux, l'OCIRP, union d'organismes de prévoyance, se doit d'éclairer la société sur ces situations de vie et d'améliorer chaque jour leur prise en charge. Fondation d'entreprise, association, débats et colloques... l'OCIRP agit sur le terrain, car c'est l'humain qui compte. L'OCIRP est, par ailleurs, à but non lucratif.



Francis Bloch, directeur général de l'OCIRP

PRÈS DE 50 ANS D'EXPÉRIENCE ET D'INNOVATION DANS LA PROTECTION SOCIALE DE LA FAMILLE

DES GARANTIES SUR MESURE, ADAPTÉES AUX ÉVOLUTIONS PROFESSIONNELLES ET FAMILIALES DE LA SOCIÉTÉ

4

GAMMES DE GARANTIES

OCIRPVEUVAGE

OCIRPÉDUCATION

OCIRPHANDICAP

OCIRPDÉPENDANCE

UNE RENTE ET UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

6 000 000 de garanties assurent les salariés

DES CONTRATS D'ENTREPRISE SOUSCRITS PAR L'EMPLOYEUR POUR PROTÉGER LE SALARIÉ ET SA FAMILLE

DES CONTRATS INDIVIDUELS POUR LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS, LES RETRAITÉS, LES PARTICULIERS OU LE CONJOINT DU SALARIÉ

28 000 rentes versées par l'OCIRP 16 000 en rente de conjoint et 12 000 en rente éducation pour les enfants
1 300 000 entreprises adhérentes et 120 accords de branche.
3 000 000 d'euros dédiés à l'accompagnement social.

L'OCIRP consacre un budget conséquent à l'accompagnement social de ses bénéficiaires pour protéger la famille. Un fonds est accordé à chaque organisme de prévoyance membre pour qu'il puisse offrir une large palette d'initiatives de soutien et d'aides personnalisées aux bénéficiaires des garanties de l'OCIRP.



OCIRPVEUVAGE

FAIRE FACE AU VEUVAGE, L'OCIRP PROTÈGE LE CONJOINT ET SA FAMILLE

« Mon mari était assuré par l'OCIRP...

À sa disparition, j'ai perçu une aide financière pour maintenir mes revenus. L'OCIRP m'a accompagnée pour faire face aux démarches administratives. »

BÉNÉDICTE, 48 ans, 2 enfants

OCIRPVEUVAGE permet à chaque salarié, en cas de décès, de protéger son conjoint, concubin ou pacsé, qui percevra un complément financier temporaire ou viager (rente) et bénéficiera d'un accompagnement social dédié.

DES GARANTIES SUR MESURE...

- **UNE RENTE MAJORÉE** pour une personne veuve avec des enfants à charge.
- **UNE RENTE DOUBLÉE** pour un enfant orphelin des deux parents.
- **UN CAPITAL** de substitution pour une personne désignée.
- **LE MAINTIEN DE LA GARANTIE À TITRE GRACIEUX** pour l'ancien salarié pendant toute la durée de son chômage.

... ET L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES SALARIÉS ET DES FAMILLES POUR...

Soutenir avec une écoute téléphonique pour soulager, épauler, orienter et renseigner.

Informé avec le guide *Reconstruire*, qui récapitule les démarches et droits.

Faciliter la scolarité des enfants avec l'accompagnement d'un professeur.

Construire l'avenir professionnel du veuf avec un accompagnement individuel pour faciliter le retour à l'emploi et aider au passage du permis de conduire.

Obtenir une assistance juridique pour connaître et faire valoir ses droits.

Bénéficier d'aides individuelles de l'institution de prévoyance sous certaines conditions.

L'OCIRP S'ENGAGE

Dialogue & Solidarité, l'association fondée en 2004 par l'OCIRP, propose dans 14 lieux en France l'accès gratuit à des services professionnels d'écoute, d'accompagnement et d'échange aux personnes en situation de veuvage.

► dialogueetsolidarite.asso.fr ou N° Vert 0 800 49 46 27 (appel gratuit depuis un poste fixe).



OCIRPÉDUCATION

FAIRE FACE À L'ORPHELINAGE, L'OCIRP PROTÈGE L'ENFANT ET SA FAMILLE

« Au décès de mon mari, mon fils a bénéficié d'un soutien scolaire et psychologique. La rente versée par l'OCIRP m'a permis de tenir le coup en m'évitant d'accumuler des soucis financiers. »

JULIE, 45 ans, 1 enfant

OCIRPÉDUCATION permet à chaque salarié, en cas de décès ou d'invalidité, de protéger ses enfants qui percevront un complément financier temporaire (rente) pour compenser la perte de revenu et assurer leur accompagnement social.

DES GARANTIES SUR MESURE...

- **UNE RENTE PAR ENFANT** à charge.
- **UNE RENTE VIAGÈRE** pour l'enfant à charge reconnu invalide avant 26 ans.
- **UNE RENTE DOUBLÉE** pour les orphelins des deux parents.
- **UN CAPITAL** de substitution pour une personne désignée.

... ET L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES SALARIÉS ET DES FAMILLES POUR...

Soutenir avec une écoute téléphonique pour soulager, épauler, orienter et renseigner.

Informé avec un livret *L'enfant orphelin*, qui récapitule son statut et ses droits.

Faciliter la scolarité des enfants avec l'accompagnement d'un professeur à domicile.

Construire l'avenir professionnel des enfants avec une aide à l'orientation professionnelle, à la recherche de stage et d'emploi.

Obtenir une assistance juridique pour connaître et faire valoir ses droits.

Simplifier le passage du permis de conduire et du brevet de sécurité routière (BSR).

Bénéficier d'aides individuelles de l'institution de prévoyance sous certaines conditions.

L'OCIRP S'ENGAGE

La Fondation d'entreprise OCIRP – Au cœur de la famille soutient des projets d'associations ou de structures à but non lucratif depuis 2009, dans le domaine social, éducatif et de la recherche, pour aider les jeunes orphelins à construire leur avenir.

► fondation-ocirp.fr



FAIRE FACE AU HANDICAP, L'OCIRP PROTÈGE L'ENFANT HANDICAPÉ ET SA FAMILLE

« Mon compagnon bénéficie d'OCIRPHANDICAP. S'il décède, cette assurance garantit une aide financière à vie pour notre fille handicapée. Elle complétera les allocations versées aux personnes handicapées et l'aidera dans son quotidien. »

CAROLINE, 38 ans, 1 enfant

OCIRPHANDICAP permet à chaque salarié, en cas de décès, de protéger son enfant, sa sœur ou son frère en situation de handicap. En complément de la rente versée, un accompagnement social est dédié.

DES GARANTIES SUR MESURE...

- **UNE RENTE MENSUELLE À VIE** de 500 euros pour l'enfant en situation de handicap.
- **LE SALARIÉ EST COUVERT TOUTE SA VIE** grâce au droit de suite pour protéger son enfant ou sa fratrie.
- **LE DROIT DE SUITE EST OUVERT** sans sélection médicale.

... ET L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES SALARIÉS ET DES FAMILLES POUR...

Soutenir avec une écoute téléphonique pour soulager, épauler, orienter et renseigner.

Informier avec le livret *Handicap*, qui récapitule les démarches et droits.

Orienter dans la recherche d'une solution d'accueil en établissement ou en service spécialisé.

Adapter le logement avec une assistance administrative et un accompagnement complet de l'expertise de l'habitat, à la réception des travaux.

Obtenir une assistance juridique pour connaître et faire valoir ses droits.

Bénéficier d'aides individuelles de l'institution de prévoyance sous certaines conditions.

L'OCIRP S'ENGAGE

Le Prix OCIRP Acteurs Économiques & Handicap valorise depuis 2008 les actions innovantes en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap. Pour l'OCIRP, « faire avancer la cause du handicap, c'est être capable d'en assurer aussi le risque et d'en mobiliser les acteurs ».

► exemplesuivre.fr



OCIRPDÉPENDANCE

FAIRE FACE À LA PERTE D'AUTONOMIE, L'OCIRP PROTÈGE L'ASSURÉ ET SA FAMILLE

« Mes parents ont fait face à de nombreuses difficultés lorsque ma mère a été atteinte par la maladie d'Alzheimer. C'était très lourd pour eux, financièrement. Moi, j'ai une garantie dépendance qui me permettra de percevoir une rente mensuelle à vie. »
GÉRALDINE, 38 ans, 2 enfants

OCIRPDÉPENDANCE permet de définir une rente en cas de dépendance (totale ou partielle), dont le montant évolue avec la durée de cotisation.

DES GARANTIES SUR MESURE...

- **UN COMPTE PERSONNEL** en points, acquis à vie pour chaque salarié.
- **UNE RENTE MINIMALE GARANTIE** dès la souscription du contrat.
- **UNE RENTE OU UN CAPITAL AU CHOIX** à percevoir en cas de dépendance partielle.
- **LA POURSUITE DU CONTRAT, APRÈS LE DÉPART DE L'ENTREPRISE**, sans sélection médicale, à un tarif identique.
- **LA GARANTIE EST ACQUISE À VIE**, même si le salarié quitte l'entreprise et qu'il ne cotise plus.

... ET L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES AIDANTS ET DES AIDÉS POUR...

Soutenir avec une écoute téléphonique pour soulager, épauler, orienter et renseigner.

Informier avec le livret *Aidants, dépendance, autonomie*, qui récapitule les démarches et droits.

Aider aux formalités administratives pour l'habitat, la recherche d'établissement, les droits et démarches, l'écoute psychologique, les aides sociales et financières.

Prévenir avec le bilan prévention autonomie pour identifier les conditions du maintien à domicile.

Organiser les services à domicile des assurés.

Faciliter l'aménagement du logement avec l'expertise de l'habitat, l'assistance administrative, financière et à la réception des travaux.

Bénéficier d'aides individuelles de l'institution de prévoyance sous certaines conditions.

L'OCIRP S'ENGAGE

Le débat **Autonomie de l'OCIRP**, organisé avec les groupes de protection sociale et la Mutualité française depuis 2008, en partenariat avec France Info et *Le Monde*, ouvre la réflexion sur la prise en charge de la perte d'autonomie et les solutions pour demain.

► ocirp.fr

Les garanties OCIRP sont diffusées par les organismes de prévoyance, membres des groupes de protection sociale

AG2R LA MONDIALE
AGRICA
APICIL
AUDIENS
HUMANIS

IRCEM
KLESIA
LOURMEL
MALAKOFF MÉDÉRIC

Les organismes de prévoyance

AG2R-MACIF PRÉVOYANCE
ANIPS
APGIS
CAPSSA
CIPREV

CREPA
IPBP
IPECA PRÉVOYANCE
IPSEC (Groupe HUMANIS)
UNIPRÉVOYANCE

Et les partenaires

IDENTITÉS MUTUELLE
MUTEX

PREVAAL
UNMI

(Liste janvier 2015)

CONTACTS

Branches professionnelles

Franck Urbaniak
Tél. : 06 72 16 32 40
urbaniak@ocirp.fr

Julien Risso
Tél. : 06 82 81 70 44
risso@ocirp.fr

Alexandre Ricci
Tél. : 06 33 68 90 29
ricci@ocirp.fr

Héloïse Trani
Tél. : 06 78 68 01 25
trani@ocirp.fr

Entreprises

Philippe de Tartas
Tél. : 06 38 53 52 57
detartas@ocirp.fr

Stéphanie Rousseau
Tél. : 01 44 56 23 10
rousseau@ocirp.fr

Offre individuelle

Fabrice Hutier
Tél. : 06 43 92 24 93
hutier@ocirp.fr

Géric Hauser
Tél. : 06 75 44 40 15
hauser@ocirp.fr

Relations partenaires sociaux

Thierry Pauline
Tél. : 06 33 64 49 64
pauline@ocirp.fr

Laure Derome-Méheust
Tél. : 01 44 56 22 71
dmeheust@ocirp.fr

OCIRP, Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance, Union d'institutions de prévoyance régie par le code de la Sécurité sociale – Siège social situé au 17, rue Marignan Paris 8^e.

OCIRP VIE, société anonyme au capital de 26 192 964 euros, régie par le Code des assurances. RCS Paris 339 688 608 – Siège social situé au 17, rue Marignan Paris 8^e.

 **OCIRP**
unis par excellence
17, rue de Marignan
75008 PARIS
Tél. : 01 44 56 22 56
► ocirp.fr

L'OCIRP est présent sur les réseaux sociaux

- L'actualité en direct sur notre compte twitter.com/OCIRP
- L'actualité thématique (veuvage, orphelinage, handicap et dépendance) sur scoopt.it/u/ocirp
- Les vidéos de nos derniers événements sur **YouTube** et **Dailymotion**

